



Union Tunisienne De Solidarité Sociale
Bureau d'Ordre Central

27 MAI 2022

Départ

Numéro: 4216

AVIS PUBLIC

**SELECTION DE DEUX ASSISTANTS DE RECHERCHE
DU PROJET CO-ART**

**«LES BOUTIQUES DE L'ARTISANS DU FUTUR. CONSTRUISONS ARTISANS
DIGITAL»**

Programme IEV de Coopération Transfrontalière - Italie-Tunisie 2014-2020

CodeCUPI79E19000540002

Suite à la décision de l'Autorité de Gestion du Programme IEV de Coopération Transfrontalière Italie - Tunisie 2014-2020 en date du : 07/08/2019, N°10812, le projet CO-ART (projet exonéré) a été approuvé pour un montant total de huit cent soixante milles cinq euros et 46 centimes (**860 005,46¹ Euros**) pour la période de 36 mois à partir du mois d'Août 2020.

Le budget total des coûts directs éligibles de l'UTSS, Partenaire 2 du projet est cent soixante quatorze milles huit cent trente euros **174.830,00 €**.

Les assistants de recherche désirant participer au présent avis sont invités à consulter le texte de l'avis public qui décrit les conditions générales et professionnelles d'admission ainsi que les modalités de soumission et la méthodologie de dépouillement des demandes.

Le dossier de candidature doit être adressé au siège de l'UTSS dans une enveloppe fermée et scellée sur laquelle est mentionnée :

Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS)

Adresse : 01 Rue de l'Assistance, Cité El khadra,1003 Tunis.

« A NE PAS OUVRIR »

Sélection de deux assistants de recherche

du projet CO-ART

(Le cachet du bureau d'ordre faisant foi)

¹Correspondant a 90% de Contribution du Programme (ENI) et 10% de Co-financement.



Les soumissionnaires intéressés par cet avis seront invités à envoyer leurs dossiers de candidatures par courrier postal ou les remettre directement au Bureau d'ordre de l'UTSS contre décharge et ce, au plus tard le 20/06/2022 à 16H 45, soit le dernier délai de réception des dossiers et ceci pour des raisons d'urgence et pour accomplir l'activité dans des plus brefs délais. Le cachet du bureau d'ordre faisant foi.

Toute offre parvenue après la date mentionnée sera rejetée.

Les honoraires des deux assistants de recherche sont fixés au seuil des coûts directs éligibles inscrits au budget du partenaire 2 UTSS qui est égal à six milles euros **6.000,00€** toutes taxes comprises soit 3.000,00€ par assistant

Le paiement sera fait en Dinar Tunisien.

Les soumissionnaires retenus seront invités à signer un contrat de prestation de service avec le partenaire 2 du projet Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS).



Le Directeur Général l'UTSS

HAJJI Mounir